

Plateforme co-voiturage – Question du 14.12.2022

Lors de notre dernière séance du Conseil général, nous avons traité la proposition Plan de mobilité durable qui est désormais dans les mains du Conseil communal. Notre groupe avait formulé le souhait que la Commune mentionne sur son site internet, dans le journal communal ou tout autre moyen, l'adresse du site mis en place par l'Association des communes fribourgeoises qui se nomme frimobility.ch. Une plateforme cantonale de covoiturage gérée par l'association suisse [e-covoiturage.ch](https://www.e-covoiturage.ch) existe également.

A ce jour, sauf erreur, ces informations n'ont pas été communiquées ou mise à disposition des citoyens et citoyennes. Pourriez-vous insérer ces informations prochainement ?

Je vous remercie par avance,
Isabelle Seydoux